



Règlement du Concours Photo de la Mairie des Haies Janvier à octobre 2017

Article 1 : Objectifs :

La Mairie des Haies organise un concours photo «Les HAIES en fête» pour permettre à tous, enfants et adultes de donner une vision de son lieu de vie. Le but est de mettre à l'honneur Les Haies à travers les talents artistiques des photographes locaux.

Demander aux habitants de nous confier leurs photos, c'est partager des regards différents, découvrir la diversité des points de vue, créer de nouveaux liens.

Les 5 gagnants auront le privilège d'illustrer par leurs photos le bulletin municipal 2018 et le site internet. Le lauréat fera la première page.

Article 2 : Conditions de participation :

Ce concours gratuit est ouvert à tous, petits et grands, habitants des Haies ou travaillant sur la commune, photographes amateurs. Pour les enfants mineurs, le bulletin de participation sera également signé par son représentant légal.

Les envois de participation pour le concours photo débutent le 1er janvier 2017 et se terminent le 27 octobre 2017.

Un maximum de 3 photographies différentes par participant est autorisé. Le dépassement de cette limite entraîne l'exclusion du participant.

Article 3 : Photographies acceptées :

Tous les thèmes peuvent être envisagés. Il peut s'agir d'un lieu, d'un événement, de tout ce qui peut définir notre Commune à travers l'œil du photographe amateur.

Ce concours photo regroupera des photographies numériques prises sur le territoire de la commune des Haies. Chaque photo devra préciser le lieu de la prise de vue. Seules seront acceptées les photographies numériques originales de qualité (de préférence 2 Méga Pixels - résolution 300 dpi).

Chaque photographie devra être nommée de la manière suivante :

Nom-prénom-lieu de prise de vue.extension du fichier

Article 5 : Sélection et remise des prix :

L'exposition anonyme et les votes se feront lors de la cérémonie du 11 novembre 2017 à 11h à la salle des fêtes des Haies.

Le jury sera constitué des habitants présents et du conseil municipal. La proclamation des résultats sera faite à la fin de la cérémonie. 5 photos seront choisies.

Article 6 : Droit et utilisation des photos :

Le participant s'engage à proposer des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Les participants s'engagent à ce que toute personne prise sur une photo, enfant ou adulte, autorise sa publication et concède gratuitement son « droit à l'image ».

Le bulletin d'inscription (disponible en Mairie et sur le site internet <https://www.leshaies.fr>) doit être complété et signé. Il sera envoyé avec les photos numériques au plus tard le 27 octobre 2017 par messagerie électronique à la mairie à l'adresse suivante : mairie@leshaies.fr

En tout état de cause, le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée et transmise.

Les photographies numériques envoyées resteront la propriété de la Mairie des Haies, notamment pour leur utilisation gratuite et « libre de droit » dans le site internet de la commune ou dans le bulletin municipal.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées, c'est-à-dire qu'ils ont eux-mêmes pris ces clichés et autorisent la publication gratuite de leurs oeuvres par la Mairie des Haies.

Les noms des gagnants seront affichés lors de l'utilisation des photos sur le site internet de la commune et/ou dans le bulletin municipal.

Articles 7 : Divers :

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur le présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux conditions et modalités de participation, aux résultats.

En cas de force majeure, la Mairie des Haies se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours photo.

CONCOURS PHOTO 2017 :

« Les HAIES en fête »

BULLETIN DE PARTICIPATION

à retourner rempli au plus tard le 27 octobre 2017 (avec les photos numériques, 3 maxi) par courriel à :

mairie@leshaies.fr

NOM : Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Tél. :
Courriel :

Nombre de photos proposées (3 maxi) :

Titres des photos :

- Lieu de prise de vue 1 - date :
- Lieu de prise de vue 2 - date :
- Lieu de prise de vue 3 - date :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du Concours photo 2017 de la Mairie des Haies et d'en avoir accepté toutes les dispositions.

Règlement complet disponible en Mairie des Haies.

Signature du participant :

Représentant légal (pour les participants mineurs) :

J'autorise mon enfant à participer à ce concours photo 2017.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du Concours et d'en accepter toutes les dispositions.

NOM :
Prénom :
Signature :